

**Une école plus efficace ?
 Une école plus juste ? Une école plus ouverte ?**

Introduction

Le système éducatif français, comparé à celui des autres pays industrialisés, faisait figure d'exception avec un enseignement général de haut niveau et diversifié, couronné par un diplôme national : le baccalauréat.

Les dernières réformes avaient déjà appauvri les contenus et modifié les objectifs (jusqu'à en rendre certains incohérents), avaient réduit les horaires de disciplines fondamentales et introduit des bouche-trous provisoires comme les TPE, auxquels les professeurs, consciencieux, parvenaient finalement à donner du sens.

Aujourd'hui, après des mois de consultation nationale, suivis d'autres mois de synthèse des contributions effectuée par un « think -tank » (apprenons l'anglais commercial, nous serons peut-être appelés à l'enseigner...) trié sur le volet qui a fini par publier ses conclusions connues sous le nom de « rapport Thélot », après des mois donc, voilà que le ministre de l'Éducation a parlé.

Sur sa prestation télévisuelle, nous dirons que le ministre devait être fort intimidé par toutes ces caméras et ces féroces provocateurs qui défilaient devant lui - ce qui explique sans doute les hésitations, le manque de conviction, et les erreurs grossières (notion de « scolarité obligatoire », omission du CP dans le cursus du primaire, « maintien » de disciplines inexistantes...).

A part ça, que dit le ministre ?

Précisons d'abord que pour comprendre l'objectif de cette nouvelle loi, il faut garder à l'esprit que les services publics, dont les français, dans leur grande majorité, apprécient la qualité, sont appelés à être démantelés et sacrifiés sur l'autel du néolibéralisme. Ce n'est pas un secret : c'est clairement annoncé depuis des années. (*la France a trop de fonctionnaires, nous a-t-on rabâché, et Bruxelles nous somme de nous en défaire*). Aujourd'hui, tous les membres du gouvernement, complaisamment relayés par les médias, ne se lassent pas de déclarer que l'École est malade, l'Hôpital se meurt, la Poste est grabataire, l'EDF en panne, la SNCF poussive, etc.

On prétend sans sourciller que « les français ne veulent plus payer d'impôts », qu'ils sont « devenus individualistes » et

qu'ils veulent avoir le « choix » (entre quoi et quoi ? pire et plus pire ?).

On peut se demander : 1° - A qui la question a-t-elle été posée et comment ? 2° - Une augmentation des impôts représenterait-elle une dépense supérieure à ce qu'il faudrait déboursier à des organismes privés en matière d'éducation, de santé, de transports, etc., pour quelles prestations ? (voir, depuis leur privatisation, les tarifs des chemins de fer britanniques qui pourtant ne cessent de dérailler et dont les infrastructures et les trains sont vétustes, voire dangereux) 3° - **Qui** a creusé les déficits, *comment* et *pourquoi* ?

Mais revenons à l'École, où le ministre se prononce ...

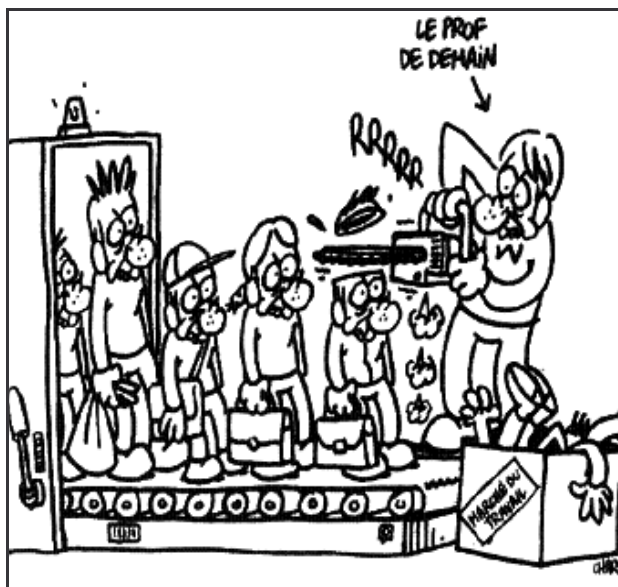
Pour une École plus efficace

« **Un socle commun de connaissances** » → Si on y regarde bien : cela veut dire : savoir lire, écrire et compter ; puis être capable de faire la différence entre un coude et une rotule pour savoir où on a mal, pouvoir citer quelques numéros de rois de France, avoir quelques notions d'une LVE (plutôt « internationale », suivez mon regard, question de ne pas dépenser de l'énergie à des trucs inutiles). Ef-fi-ca-ce, on vous dit.

Et voilà que dans le « socle », pour ne pas dire sur un piédestal, figure maintenant un **diplôme d'informatique et d'Internet**.. Curieux qu'il faille des *vrais* cours pour apprendre à se servir d'un ordinateur et à faire des recherches sur Internet (c à d de

simples *outils*) et qu'ils soient sanctionnés par un diplôme.

Pourquoi n'avions-nous donc pas pensé, jusqu'à présent, à faire valider les aptitudes à tenir un stylo ou à tirer un trait droit avec une règle. Il n'existe pas non plus de diplômé en « Encyclopédie », ni en « Dictionnaire » ou pour les plus jeunes, en « Journal de Mickey », par ex. Cela aurait permis de gratter des points au brevet ou au bac, pourtant, et aurait évité aux candidats bien des angoisses pour les épreuves où ils avaient dû ingurgiter des tas de trucs rasoirs.



Mais, pourquoi donc ce souci de les initier à l'outil informatique ?

L'idée c'est: l'Ecole reçoit des ordinateurs à un prix très intéressant, voire gratuitement, comme pour du matériel de démonstration, et en contrepartie, les élèves (qui ne manqueront pas de vouloir se perfectionner pour avoir une bonne note à l'examen, question de rattraper le zéro à la dictée) iront acheter les mêmes chez le même fournisseur qui leur octroiera une ristournette. On peut pressentir l'ampleur du marché. De plus, un PC cela ne dure pas toute la vie. Bill Gates, ému, aurait déclaré : « Bonjour la France, on vous pardonne pour l'Irak et les *French fries* ».

Et s'il y en a pour Microsoft, il y en aura aussi, par *équité*, pour les autres qui financeront au mérite les écoles en mal de crédits publics. (« Soif d'apprendre ? Vite, Vittel ! » ; « Faim de récré ? partez pour Mars »)

- Restauration de *l'autorité des professeurs* grâce au *rétablissement du redoublement dans certaines classes*.

Quoi ? il suffisait de rétablir le redoublement pour que notre autorité revienne, intacte ? Et on nous a rien dit pendant tant d'années ? On espère que cette mesure concernera aussi les Secondes...

Donc, si on comprend bien, supprimés les quotas de passages, la décision finale du Chef d'Etablissement et les commissions d'appel qui ne cherchaient qu'à nous désavouer ? Vrai de vrai ?

Un Conseil pédagogique créé dans chaque établissement pour définir les objectifs pédagogiques : Et QUI en fera partie ? là non plus, pas d'illusions à se faire. Composé minoritairement d'enseignants (élus ou triés?), ce conseil devra définir les objectifs prioritaires sachant que le budget de l'Etat ou de la Région sera limité. Il faudra donc pour mener à bien d'autres actions pédagogiques : *Eliminer les projets jugés trop coûteux et/ou pas rentables* (discipline « confidentielle » ou « alibi »; effectifs réduits ...); *Satisfaire aux besoins des patrons* qui viendront pêcher leur poisson dans notre vivier en nous consentant quelques largesses ; *Répondre à la loi du marché* : la poursuite du projet sera tributaire des résultats (audimat en baisse ? on arrête tout, coco).

Et la pédagogie et la diversité dans tout cela, direz-vous ? Aux enseignants de se décarasser pour trouver un financement s'ils veulent mener à bien un projet qui

leur tiendrait à cœur – s'il leur en reste un à l'ouvrage.

Baccalauréat

A Sud, nous avons toujours refusé les TPE parce que, disions-nous :

1° Ils se créaient au détriment d'autres disciplines en place (en LVE, par ex) ; 2° Ils étaient le Cheval de Troie qui ouvrirait la porte à la suppression du baccalauréat, diplôme national.

Et nous y voilà. Est-ce faire preuve de pessimisme excessif que de dire que la fin du bac est programmée à brève échéance ? Si les établissements ont leur propre volant d'activités, le bac se fera par établissement et sera organisé par les professeurs eux-mêmes. Quelques épreuves seront encore maintenues au niveau national quelque temps pour apaiser la colère (toujours diviser pour éviter les grandes démonstrations de mécontentement: le ministre a retenu la leçon), puis on décrètera que le bac coûte encore trop cher et il sera *supprimé*.

RAPPELEZ-VOUS : - les Modules : innovation capitale ? *Liquidés*; - les TPE en terminale, progrès considérable, leurs détracteurs étant des rétrogrades conservateurs, voire l'inverse ? *Rayés de la carte*. Et nous ne donnons pas cher de la peau des TPE en 1°.

Vous allez dire que ce ne sont pas les mêmes gouvernements qui ont pris les décisions. Certes, mais *qui* « planche » ? un aréopage en place dans les ministères et en cour depuis des lustres. Ferry n'était-il pas déjà dans l'entourage d'Allègre, par ex. ?

Remplacement d'un collègue par un autre

Qui peut croire qu'un professeur peut en « remplacer » un autre au pied levé 2 heures par semaine, quel que soit l'horaire hebdomadaire de la discipline. L'absent et son remplaçant occasionnel enseignent-ils la même discipline, ont-ils des emplois du temps compatibles, la même progression, les mêmes sections ? Tant de paramètres entrent en compte qu'on a plus de chances de gagner au loto que de se retrouver dans le cas de figure idéal.

Un ministre de l'Education, cela doit bien savoir cela, non ? Ne serait-ce point alors un signe du peu d'intérêt qu'il accorde à ce qui se passe vraiment à l'Ecole et de mépris pour ceux qui y travaillent ?

Mépris pour les élèves qui verraient arriver dans leur classe un adulte lambda, énervé de surcroît, leur prodiguer un cours de quelque chose juste pour occuper l'un et les autres.

Mépris pour les enseignants et leur

travail. Réquisitionné pour aller dispenser la bonne parole à une classe inconnue (ou pas, d'ailleurs), l'enseignant n'a, assume-t-on, rien d'important à faire en dehors de ses propres heures de cours.

Et pourquoi donc cette nouveauté incongrue ? Eh bien tout simplement parce qu'elle constitue une première brèche au statut des enseignants - le *Cheval de Troie*, en quelque sorte.

Plus de surveillants, plus de CPE, plus de Co-Psy, plus aucun maillon de la chaîne éducative : ne resteront sur place que des « enseignants » multi-casquettes (hiérarchisés au « mérite », c à d à la prime au « bon petit soldat ») et les élèves - l'*ensemble* des élèves.

On rêve ? la métamorphose est *déjà* en marche. Le lycée a perdu en deux ans des personnels non-enseignants dans tous les secteurs (Vies Scolaires, agents administratifs et agents d'entretien). *Sur qui* va retomber le travail qui, lui, est resté ?

Cela pour le chapitre « efficacité ». Mais, au fait, efficacité pour quoi donc, en fin de compte ?

Pour une Ecole « plus juste »

Passons sur les « ateliers-relais » qui, s'ils sont *réellement* mis en place, deviendront à eux seuls des établissements à part entière, sortes d'immenses maisons de correction (qui s'appelleront, à terme, Ecole Publique). Dans cette rubrique, le ministre, de toute évidence, a voulu caser tous ceux qui ne réussissent pas bien (et/ou qui perturbent les cours) pour montrer qu'il s'intéressait quand même, mais que ce n'était pas le moment de se lancer dans le vrai débat.

Voyons plutôt ce qu'implique la notion *d'élève « méritant »*.

« **Méritant** » sera celui qui aura, bien qu'issu de milieu défavorisé, décroché la mention Bien ou Très Bien au Brevet (la barre est placée très haut, des fois que...).

Des questions se posent : d'abord, qu'obtiendra le candidat malheureux qui, bien qu'issu des « milieux défavorisés », aura seulement frôlé la mention Bien ou raté sa prestation parce que le jour des épreuves, il était patraque ? Qu'est-il réservé à l'élève « méritant » qui n'a jamais dépassé la moyenne, malgré un travail acharné, un comportement exemplaire et des conditions de vie abominables ?

De plus, que veut dire « milieu défavorisé » et qui sera chargé de décréter le degré de « *défavorisation* » du

milieu dans lequel évolue un élève ? S'agira-t-il d'une question *purement financière* ? Ou bien aussi d'une question *d'environnement* (parents déchirés, enfants en souffrance, etc.) ? Faudra-t-il réunir une commission pour décider de tout cela ? Aura-t-on bien pensé à tous les cas ou certains seront-ils « oubliés » ?

Conclusion : quel casse-tête. Et en quoi cette mesure irait-elle dans le sens de l'Ecole « **plus juste** » préconisée par le ministre ? « *Plus juste* » serait donc **moins** que « *juste* » tout court ?

**Pour une Ecole
« Plus ouverte »**

1°- Cours de « *découverte professionnelle* » renforcés en 3°. Les filles initiées à la manipulation d'une caisse enregistreuse et les garçons à la manutention ou la maçonnerie ?

2°- Réduire de 39 à 12 les filières de BEP. Qu'est-ce que c'est que tous ces métiers qu'on apprend inutilement alors que le patronat local cherche à puiser dans un stock unique de main-d'œuvre peu qualifiée et malléable ?

Bac professionnel en 3 ans au lieu de quatre : pourquoi traîner à l'école indéfiniment quand on aspire à en sortir très vite ?

3°- Plan national pour les LVE avec épreuve de LVE pour l'entrée à l'IUFM. Surtout ne pas croire au sérieux d'une telle initiative. L'enseignement des langues nécessite des enseignants non pas habilités, mais spécialisés: ce qu'on propose ici c'est un enseignement approximatif mais sans coût supplémentaire puisque les instits eux-mêmes en seront chargés, quels que soient leur niveau initial et leur motivation. Quant au choix de la langue,

il sera sans doute vite fait, étant donné que les LVE les plus étudiées sont l'anglais et l'espagnol. Ce fossé ne pourra que se creuser avec les choix opérés dans les établissements devenus autonomes et soucieux de réserver leur budget aux masses.

Quel sort est actuellement réservé aux LVE ?

Malgré les fanfaronnades d'un ancien ministre, les LVE sont maltraitées depuis des décennies. Les réformes récentes ont amputé les horaires d'un quart en collège et d'un tiers en lycée (= un an par cycle !). Parallèlement, a, soit-disant, été mis en place un enseignement dans le primaire. Comment ? Effectué par qui ? A quelle fréquence ? Peut-on choisir la LV ? Y-a-t-il eu un bilan sérieux ? Ce qu'on sait, c'est que les élèves arrivent en 6° avec un niveau forcément hétérogène. Du bricolage, donc, et de la poudre aux yeux. Mais si les ministres sont contents...

Quant au **dédoulement en classe de Terminale**, qui arrive en fin de scolarité, sera-t-il véritablement profitable, d'après vous, ou serait-ce plutôt une autre annonce démagogique, sachant qu'il ne coûtera presque rien en main-d'œuvre et que les élèves conserveront leur horaire de cours hebdomadaire – c à d, en majorité, 2 heures ! Et inutile de sombrer dans l'utopie et d'espérer le rétablissement des heures perdues.

Alors, après une (incomplète) analyse des éléments de la question III, peut-on parler d'une école « **plus ouverte** » ? Magie des mots. La Terre est bleue comme une orange. Et ... plus ouverte. Plus ou moins.

Conclusion

Hélas, tout ce que nous voyons derrière les paroles lénifiantes et prudentes du ministre n'est pas dû à une imagination débridée : *cela existe déjà partout ailleurs*. Notre système éducatif, on le répète, était unique dans le monde occidental. On aurait pu apporter des améliorations, dépoussiérer un peu, certes, mais *ils* veulent tout casser (l'Ecole et nous avec). Ils appellent cela le « *progrès* ».

Que peut-on faire contre le « *progrès* », nous les rétrogrades, oiseaux de mauvais augures, de surcroît ?

AGIR ! ET VITE !

Sauvons les services publics des prédateurs avides de profits.

Stop aux primes partiales au « *mérite* », aux ghettos, à la caporalisation, aux délocalisations, aux « *réformes* » destinées à organiser la casse des statuts, la précarisation et l'asservissement des personnels.

Assez de mensonges, de trompe-l'œil, de mots vidés de leur sens, de mépris et de cynisme.

Pour toutes ces raisons,

**NOUS REFUSONS EN
BLOC LE PROJET DE
LOI FILLON
ET NOUS EXIGEONS
SON RETRAIT
IMMÉDIAT**

Texte rédigé par la section SUD Education du lycée Dumont d'Urville

Ouvriers jetés !

**Décentralisation /
Privatisation :**

**pour nous c'est toujours
NON !!!**



Pour nous contacter :

SUD Education 83

BP 50024 - 83951 LA GARDE Cedex

Tél 06 65 01 66 68

contact@sudeduc83.org - www.sudeduc83.org

Réunis en AG le 6 décembre 2004, les personnels du collège d'Aups interpellent les organisations syndicales varoises de l'Education Nationale, et proposent une grande manifestation nationale unitaire pour faire face aux attaques que nous subissons.

SUD Education Var, suite à son AG du 15 décembre 2004 leur adresse une réponse que nous reproduisons ci-dessous.

Aux personnels du collège d'Aups,

L'Assemblée Générale mensuelle des adhérents SUD Education Var, réunie le mercredi 15 décembre 2004, a pris connaissance de votre motion du 6 décembre.

Tout comme vous nous considérons que le projet de loi Fillon est inacceptable et participe du démantèlement programmé du service public d'Education nationale. Cette attaque s'inscrit en outre dans un processus global de destruction de tous les services publics au profit des intérêts commerciaux et patronaux.

Nous dénonçons l'année dernière la "grande mascarade" qui allait servir de caution à l'élaboration de ce projet de loi. Ce débat instauré pour détourner les questions des grévistes du printemps 2003 nous a gratifié d'un rapport Thélot dont les propositions vont dans le sens des politiques libérales mises en oeuvre depuis plus de vingt ans par les gouvernements successifs. Politiques relayées et/ou initiées par nombre d'instances internationales non démocratiques (OMC, OCDE...). Si les propositions les plus polémiques du rapport Thélot disparaissent pour partie de l'avant projet de loi Fillon, elles réapparaissent cependant dans les discours, documents de travail... avant que les députés ne s'en saisissent comme pour la réforme des retraites.

Nous sommes, comme vous, conscients qu'il faut réagir au plus vite à ce projet de loi par une mobilisation massive et surtout unitaire pour empêcher le fossage de nos retraites par répartition d'en faire de même avec l'école, de la maternelle à l'université !

Pour cela notre Assemblée Générale a adopté le principe d'une véritable action de grève unitaire. Cette journée pourrait avoir lieu le 12 janvier, jour de la présentation de projet de loi au conseil des ministres, ou tout autre jour, mais également à tout autre moment en fonction des possibilités d'actions unitaires. En ce sens, la fédération des syndicats SUD Education, mandatée par le conseil fédéral des 2 et 3 décembre 2004, a adressé une nouvelle fois un courrier aux différentes organisations syndicales de l'Education Nationale, une demande de rencontre afin d'envisager des actions unitaires.

Au delà de la nécessité de la grève unitaire, par et pour les personnels en lutte, il nous apparaît également nécessaire de trouver diverses formes d'actions afin de remobiliser les personnels et casser la torpeur de l'après printemps 2003. Le principe d'une grande manifestation nationale la plus unitaire et la plus massive possible un dimanche, fait partie de ces possibilités. Tout comme les réunions publiques, AG... organisées de manière unitaire pour rassembler le maximum de personnels, syndiqués ou non syndiqués.

Nous proposons que les actions se fassent sur des bases revendicatives claires. SUD Education Var défendra principalement les revendications suivantes :

- retrait du projet de loi d'orientation Fillon (pas de négociation !)
- annulation des suppressions de postes annoncées
- refus de la décentralisation des TOS (qui entre en vigueur au 1er janvier 2005)
- titularisation immédiate sans conditions ni de nationalité de tous les précaires
- défense globale des services publics

Mais il est clair, qu'à chaque fois que ce sera possible nous défendrons l'auto-organisation des personnels : revendications et modalités d'actions prises en assemblées générales de personnels en lutte ! Cette forme d'organisation est pour nous la seule garante d'une mobilisation large, unitaire, et démocratique propre à mener les personnels vers la satisfaction de leurs revendications.

Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Le 17 décembre 2004

Des mots, des maux

Thélot

Le vocabulaire n'étant jamais neutre, une analyse de celui qui est utilisé dans le rapport Thélot semblait nécessaire. Les statistiques qui suivent sont si parlantes qu'elles pourraient se passer de commentaires. Les outils informatiques sont parfois bien utiles et permettent de compter le nombre d'occurrences choisies. Le vocabulaire d'entreprise et la novlangue néolibérale y sont omniprésents. Un travail sur les esprits est en cours. Voici une modeste contribution pour tenter de mettre bas les masques.

On trouve donc ci-dessous le nombre d'occurrences dans les 140 pages du rapport. Accrochez-vous, ça vaut le détour.

- évaluation (des personnels, des compétences, de la réussite des élèves...) 70 fois
- compétence/compétent 70 fois
- apprentissage (en alternance, pas de savoirs ni de connaissances) 64 fois
- projet (destiné à être évalué) 60 fois
- entreprise (SARL, SA, multinationales...) 56 fois
- résultats (après culture, avec évaluation...) 51 fois
- contrat/contractualisation 45 fois
- qualité (démarche de) 37 fois
- efficacité/efficace 36 fois
- offre (dans le sens du marché, c'est-à-dire pas un cadeau) 25 fois

On retrouve la marotte néolibérale du contrat qui doit remplacer la loi ou la règle, car, c'est bien connu, lorsque l'on signe un contrat, on l'a lu, on l'a accepté en connaissance de cause, on est à égalité de contractants... C'est une remise en question de l'égalité de tous face à la loi.

A l'inverse, voici les mots que l'on s'attendrait à trouver dans un rapport sur l'éducation :

- pédagogie (pour la première fois à la page 51 !) 3 fois
- philosophie 1 fois
- savoir-faire 1 fois
- service public 1 fois
- histoire-géographie 0 fois
- solidarité 0 fois
- tolérance 0 fois
- émancipation 0 fois
- culture 32 fois, si, si !

Mais derrière ce mot on trouve en vrac et dans le désordre : d'encadrement (1), authentique (1), d'origine (1), scientifique (1), des jeunes (1), des pays (1), de l'évaluation (1), spécifique (1), démocratique (1), de l'époque (1), française (2), scolaire (3), générale (3), médiatique (4) et commune (4)...

C'est le sens même de l'école qui est totalement remis en question. Ce rapport entérine une conception utilitariste et de dressage de l'école. Il enterre sa vocation émancipatrice. Quand le poids des mots peut causer autant de maux que ceux-ci...

Extrait du bulletin n°14 de la Commission Ecole et Mondialisation Capitaliste de la fédération SUD Education.

Intégralité du bulletin disponible à l'adresse : <http://www.sudeducation.org/article93.html>